

Ordonné, Que M. *Jetté* ait la permission d'introduire un bill pour incorporer la Compagnie Canadienne d'importation de métaux.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. *Bodwell*, secondée par M. *Crawford*,

Ordonné, Que le comité spécial auquel ont été renvoyées les diverses pétitions demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes ait la permission de faire rapport de temps à autre.

Ordonné, Que le quorum du dit Comité soit réduit à cinq Membres,

L'honorable M. *Dorion*, (*Napierville*), l'un des Membres de cette Chambre, se lève de son siège et dit que M. *Tremblay*, Membre pour le District Electoral de *Charlevoix*, et M. *Prévost*, Membre pour le District Electoral des *Deux Montagnes* ont été diffamés dans un article d'un Journal appelé le *Courrier d'Outaouais* et publié dans la *Cité d'Ottawa*.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion* (*Napierville*) secondée par l'honorable M. *Holton*,

Ordonné Que les paragraphes neuf et onze d'un article dans le Journal "*Courrier d'Outaouais* publié à *Ottawa*, le quatrième jour d'avril courant et ayant pour titre: le *Masque est levé*, soit maintenant lu par le Greffier de la Chambre.

Et les dits paragraphes sont lus comme suit :

"Et M. *Tremblay*? Cet homme là n'a jamais su signer des engagements par écrit, favorables au parti ministériel, que pour mieux assurer ses élections par acclamation et voter ensuite avec l'opposition. Mais cette ficelle est usée et le comté de *Charlevoix* lui en fournira la preuve, car il doit honnir les traitres et les fourbes

* * * * *

"Mais arrivons à M. *Wilfrid Prévost* the last but not the least! Nous avouons que "de tous ces traitres, c'est celui qui nous a inspiré le plus de dégoût."

Ordonné, Qu'*Elie Tassé*, de la cité d'*Ottawa*, comparaisse immédiatement à la barre de cette chambre.

Le sergent d'armes fait rapport qu'*Elie Tassé* n'est pas dans la bâtisse de la chambre.
Sur motion de M. *Dorion* (*Napierville*), secondée par M. *McKenzie*,

Ordonné, Que, le sergent d'armes ayant fait rapport qu'il n'a pu trouver *Elie Tassé* dans la bâtisse de la chambre, M. l'Orateur émette son mandat pour assigner le dit *Elie Tassé* à comparaître à la barre de cette Chambre à sept heures et demie, ce soir.

Le Très-Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des membres de l'Honorable Conseil Privé, remet à M. l'Orateur un message de Son Excellence le Gouverneur-Général revêtu de la signature de Son Excellence.

Et le dit Message est lu par M. l'Orateur, tous les membres de la chambre étant déconverts, et il est comme suit :

DUFFERIN,

Le gouverneur-général transmet à la Chambre des Communes le rapport des commissaires pour la construction du chemin de fer Intercolonial, et la minutes en conseil du 19 juin 1872, relative aux réclamations par les premiers entrepreneurs des sections No. 1 à 7 de cette ligne. (*Document de la Session*, No. 21.)

HOTEL DU GOUVERNEMENT.

Ottawa, le 7 Août 1873.

Sur motion de M. *Mills*, secondée par M. *Young* (*Waterloo*),